

SNUipp61 16, rue étoupée 61000 Alençon

> Fait à Alençon, Le 09 avril 2013.

Monsieur le Directeur d'Académie,

A ce jour, travailler en CLIS, SEGPA, ULIS, EREA, ... est reconnu par l'institution soit via des primes spécifiques, soit par un temps de travail allégé, voire les deux simultanément.

Il est compréhensible que les collègues désirant travailler dans le domaine de l'ASH soient plus attirés par les postes qui présentent une reconnaissance de leur difficultés. Or, il n'en est rien pour les collègues qui travaillent en ITEP.

La situation des ITEP nous préoccupe depuis de nombreuses années. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises à ce sujet. Les équipes n'y sont pas stables notamment par manque d'attractivité de ces postes. La situation des collègues, souvent nommés à titre provisoire, y est d'autant plus difficile.

Actuellement sont retravaillées les conventions avec ces structures.

Il est pour nous indispensable de profiter de cette occasion pour rendre attractifs ces postes et favoriser la stabilité des équipes.

C'est pourquoi nous vous demandons d'inclure dans ces conventions un temps de travail devant les élèves allégé (aligné sur celui des SEGPA soit 21h), que le temps hors élèves, à savoir les réunions de projets, soit rémunérées en heures supplémentaires et qu'une prime de fonction en ITEP équivalente à la NBI en CLIS soit payée à chaque enseignant, qu'il soit titulaire du CAPASH ou non!

Nous savons que l'Education Nationale, à travers vous, peut exiger cela des institutions qui hébergent ces structures et que leur budget leur permet de financer ces demandes. Nous sommes bien évidemment à votre disposition pour toute discussion sur ce sujet.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur d'Académie, l'expression de nos respectueuses salutations.